



## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Drummondville, tenue le 18 janvier 2016, à compter de 19 h 00, à l'hôtel de ville de Drummondville, **sous la présidence de monsieur le maire Alexandre Cusson**; cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no 3500 et ses amendements.

---

Sont présents :

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Cathy Bernier  
Stéphanie Lacoste  
Daniel Pelletier  
Pierre Levasseur  
Roberto Léveillé  
Catherine Lassonde  
Isabelle Marquis  
John Husk  
William Morales  
Alain Martel  
Yves Grondin  
Annick Bellavance

Sont également présents :

M. Sébastien Lépine, directeur de cabinet  
M. Francis Adam, directeur général  
M. Maxime Hébert Tardif, directeur, Service des communications  
M. Benoit Carignan, directeur et trésorier  
M. Denis Jauron, directeur, Service d'urbanisme  
Me Marie-Eve Le Gendre, assistante-greffière

Me Mélanie Ouellet, greffière.

### **Réflexion avant conseil**

---

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et fait lecture d'une réflexion.

### **0001/1/16 Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par la conseillère Cathy Bernier,  
appuyée par le conseiller Roberto Léveillé,  
et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0002/1/16 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil tenue le 14 décembre 2015**

---

Attendu que tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 14 décembre 2015 et que tout semble conforme,

il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par le conseiller Roberto Léveillée,

et résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0003/1/16 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil tenue le 14 décembre 2015**

---

Attendu que tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 décembre 2015 et que tout semble conforme,

il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Correspondance**

---

La greffière fait part aux membres du conseil de la réception des lettres suivantes :

- Comptoir Alimentaire Drummond inc. qui demande notre appui pour le projet d'arbres fruitiers ;

Ainsi qu'une lettre de remerciements provenant du Centre communautaire Saint-Pierre pour la rénovation du bâtiment sur la rue des Lilas.

**0004/1/16 Dépôt du procès-verbal du comité exécutif du 12 janvier 2016**

---

Le conseiller Pierre Levasseur dépose le procès-verbal de la réunion du comité exécutif tenue le 12 janvier 2016 aux archives de la Ville.

## **Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires**

---

La greffière informe la population que tous les élus municipaux ont, conformément aux articles 357 à 363 inclusivement de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, déposé la déclaration des intérêts pécuniaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **0005/1/16 Résolution d'appui au Comptoir alimentaire Drummond inc. pour le projet novateur en horticulture urbaine**

---

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par le conseiller Alain Martel,

et résolu que la Ville de Drummondville appuie le Comptoir alimentaire Drummond inc. pour le projet novateur en horticulture urbaine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **0006/1/16 Dépôt de la candidature de la Ville de Drummondville au Mérite Ovation municipale 2016.**

---

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise à déposer les dossiers de candidatures au concours Mérite Ovation municipale 2016 de l'U.M.Q. par les directeurs suivants :

- le directeur général adjoint des Affaires juridiques - Mode de financement et mise en oeuvre du projet UQTR;
- le directeur du Développement durable et environnement - Élargissement de la collecte à 3 voies;
- le chef de division formation et développement du Service de Sécurité incendie - Technique de sauvetage près d'un barrage électrique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **0007/1/16 Acceptation des comptes**

---

Le conseil prend connaissance des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 14 décembre 2015 au 18 janvier 2016, lesquels comptes totalisent la somme de 22 362 728,99 \$.

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par la conseillère Cathy Bernier,

et résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0008/1/16 Délégation de la conseillère Catherine Lassonde et du conseiller Daniel Pelletier au 16e colloque de la sécurité civile et incendie 2016 à Québec**

---

Il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par la conseillère Annick Bellavance,

et résolu que la Ville de Drummondville délègue la conseillère Catherine Lassonde et le conseiller Daniel Pelletier au 16<sup>e</sup> colloque de la sécurité civile et incendie 2016 qui se tiendra à Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0009/1/16 Délégation du conseiller John Husk à la Conférence sur les collectivités durables du 9 au 11 février 2016 à Ottawa**

---

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que la Ville de Drummondville délègue le conseiller John Husk à la Conférence sur les collectivités durables qui se tiendra à Ottawa du 9 au 11 février 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0010/1/16 Approbation des critères généraux et de la grille annuelle - Services professionnels – Contrôle des matériaux par un laboratoire**

---

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la Ville de Drummondville approuve les critères de sélection pour le choix d'une firme de professionnels concernant le projet de contrôle des matériaux par un laboratoire, et ce, selon le tableau suivant :

Ville de Drummondville							
Titre : <b>CONTRÔLE DES MATÉRIAUX PAR UN LABORATOIRE</b>							
Grille d'évaluation générale							
PARTIE 1							
ÉTABLISSEMENT DE CHAQUE PROPOSITION		Fournisseur A		Fournisseur B		Fournisseur C	
CRITÈRES (minimum de 4)	Nombre maximal de points (1 à 30)	Cote (0 à 100%)	Pointage	Cote (0 à 100%)	Pointage	Cote (0 à 100%)	Pointage
Expérience et expertise de la firme dans des projets similaires – 5 projets	15						
Expérience du chargé de projets	30						
Composition et expérience de l'équipe proposée incluant la capacité de relève	30						

Méthodologie Compréhension du mandat, des enjeux et méthodologie	25					
<b>POINTAGE TOTAL INTÉRIMAIRE :</b>	100	/100	/100	/100		
Les enveloppes de prix des offres dont le pointage intérimaire est de moins de 70 sont retournées au fournisseur <b>Sans avoir été ouvertes</b>						
<b>PARTIE 2</b>						
<b>ÉTABLISSEMENT DU POINTAGE FINAL</b>	<b>Fournisseur A</b>	<b>Fournisseur B</b>	<b>Fournisseur C</b>			
Prix soumis (uniquement pour les offres dont le pointage intérimaire est d'au moins 70)						
<b>Établissement du pointage final :</b> (application de la formule) : $\frac{\text{pointage intérimaire} + 50}{\text{Prix}} \times 10\,000$						
<b>Rang et adjudicataire</b>						
(signature)		(EN LETTRES MOULÉES)				
(signature)		(EN LETTRES MOULÉES)				
(signature)		(EN LETTRES MOULÉES)				
(date)		(LIEU)				

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0011/1/16**    **Approbation des critères de sélection pour la fourniture et l'installation de modules de jeux dans divers parcs pour l'année 2016 (Soumission no DR16-PUB-008)**

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que la Ville de Drummondville approuve les critères de sélection pour l'appel d'offres de fourniture et d'installation de modules de jeux dans divers parcs pour l'année 2016, et ce, selon le tableau suivant :

<b>CRITÈRES</b>	<b>Pondération</b>
<b>ÉTAPE 1</b>	
1. Respect des budgets	/25
2. Nouveauté, originalité et valeur ludique	/30
3. Appropriation de l'espace et harmonie d'ensemble	/15
4. Respect du groupe d'âge et de la thématique exigés	/20
5. Capacité d'accueil	/10
<b>TOTAL POINTAGE INTÉRIMAIRE</b>	<b>/100</b>

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0012/1/16 Fourniture et installation d'un appareil servant à mesurer la performance des coagulants dans l'eau (analyseur COT) (Soumission no DR15-INV-084)**

---

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la soumission de la compagnie Filtrum inc. au montant de 99 913,28 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0013/1/16 Disposition de six (6) radios de marque Motorola (Soumission no DR16-DIS-001)**

---

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par le conseiller Alain Martel,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la vente de six (6) radios de marque Motorola incluant les chargeurs pour un montant de 300 \$ (avant taxes) à la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0014/1/16 Disposition de dix-neuf (19) appareils respiratoires et leurs accessoires à la compagnie L'Arsenal (Soumission no DR16-DIS-002)**

---

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par le conseiller Alain Martel,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la vente à l'entreprise L'Arsenal au montant de 19 000 \$ (avant taxes) des appareils suivants :

- 19 appareils respiratoires;
- 19 cylindres d'air d'une autonomie de 60 minutes;
- 19 parties faciales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0015/1/16 Dépôt de la liste des embauches d'employés à temps partiel**

---

Monsieur le maire dépose la liste des embauches suivantes conformément à la résolution 343/3/14 :

- Préposé(e)s aux patinoires extérieures à temps partiel : monsieur Yan Provencher, monsieur Pascal Desmarais, monsieur Benoit Thelland, monsieur Carl Gagnon, monsieur Mathieu Chauvette, madame Sylviane Gauthier et monsieur Antoine Paquet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0016/1/16**     **Nomination de monsieur Marcel Beaulieu au poste permanent de manœuvre spécialisé, signalisation au Service des travaux publics**

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la Ville de Drummondville procède à la nomination de monsieur Marcel Beaulieu au poste permanent de manœuvre spécialisé signalisation au Service des travaux publics :

- Salaire : Classe 370, échelon 5 ans et plus;
- Autres conditions : Conformes à la convention collective applicable;
- Le tout sujet à une période probatoire de trois (3) mois consécutifs;
- Entrée en poste : À déterminer par le surintendant au Service des travaux publics.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0017/1/16**     **Nomination des représentants de la Ville de Drummondville à la table de négociations de la convention collective des brigadiers scolaires**

Il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par la conseillère Annick Bellavance,

et résolu que la Ville de Drummondville nomme les personnes suivantes à titre de représentants de la Ville de Drummondville à la table de négociations de la convention collective des brigadiers scolaires :

- M. Jonathan Guay, porte-parole;
- Me Jean-François Equilbec;
- M. Andrew Barr;
- Me Richard Brisson.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0018/1/16**     **Signature d'une entente de principe et renouvellement de la convention collective des cols bleus**

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant, le directeur général, la greffière ou à défaut l'assistante-greffière et les membres du comité de négociations soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville la convention collective des cols bleus. De plus, les membres du comité de négociation sont par la présente autorisés à signer l'entente de principe pour et au nom de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0019/1/16 Prolongation du contrat de madame Évelyne Lemaire et autorisation de signature**

---

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la prolongation du contrat de madame Évelyne Lemaire jusqu'au 22 janvier 2017 et par conséquent, la signature de la prolongation du contrat par le directeur général.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0020/1/16 Abolition du poste de secrétaire au Service du greffe**

---

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par le conseiller Pierre Levasseur,

et résolu que la Ville de Drummondville procède à l'abolition du poste syndiqué de secrétaire au Service du greffe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0021/1/16 Création du poste de secrétaire principale au Service du greffe**

---

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la Ville de Drummondville procède à la création du poste syndiqué de secrétaire principale au Service du greffe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0022/1/16 Fin d'emploi de l'employé no 1559**

---

Il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par la conseillère Annick Bellavance,

et résolu que la Ville de Drummondville procède à la fin du lien d'emploi avec l'employé no 1559 avant la fin de sa probation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0023/1/16 Résolution d'appui et de participation à la réalisation d'un plan de développement de la zone agricole de la MRC de Drummond**

---

ATTENDU QUE la planification stratégique 2015-2017 de la MRC de Drummond comprend notamment la réalisation d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour son territoire;

ATTENDU QUE le PDZA constitue un exercice de concertation régionale



impliquant les intervenants du milieu et, plus particulièrement, les municipalités locales situées sur son territoire;

ATTENDU QUE le PDZA est axé sur le développement et la réalisation d'actions concrètes visant à développer de façon durable la zone et les activités agricoles;

ATTENDU QUE la MRC déposera une demande de financement dans le cadre de l'appel de proposition lancé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), la date butoir étant fixée au 12 février 2016;

ATTENDU QUE dans cette optique, la MRC de Drummond a sollicité l'appui des municipalités locales situées sur son territoire relative à son PDZA;

ATTENDU l'intérêt pour la Ville de Drummondville d'appuyer cette démarche; il est proposé par le conseiller Pierre Levasseur,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que le conseil appui la MRC de Drummond dans ses démarches de demande d'aide financière auprès du MAPAQ et s'engage à participer à la démarche du PDZA de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0024/1/16 Subvention au montant de 7 500 \$ pour les éditions 2016 et 2017 du Gala Napoléon de la Chambre de commerce et de l'industrie de Drummondville (CCID)**

---

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par le conseiller Pierre Levasseur,

et résolu que la Ville de Drummondville verse un montant de 7 500 \$ pour les éditions 2016 et 2017 du Gala Napoléon de la Chambre de commerce et de l'industrie de Drummondville (CCID).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0025/1/16 Résolution autorisant la signature d'un acte de cession à intervenir avec 9166-3682 Québec inc. pour l'achat d'un terrain portant le numéro de lot 4 620 587 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Drummond (Domaine Les Floralties)**

---

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par le conseiller Yves Grondin,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte de cession à intervenir avec 9166-3682 Québec inc. concernant le lot 4 620 587 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Drummond.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0026/1/16 Signature de la convention supplémentaire au bail intervenu le 30 septembre 2014 entre la Ville de Drummondville et l'UQTR**

---

Il est proposé par le conseiller Pierre Levasseur,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le maire, ou à défaut le maire suppléant et la greffière, ou à défaut l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer la convention supplémentaire au bail intervenu le 30 septembre 2014 entre la Ville de Drummondville et l'UQTR dans le but d'en fixer la date de commencement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0027/1/16 Renouvellement de la subvention au montant de 1 600 \$ pour le fonctionnement des Groupes populaires associés de Drummond inc. (GPADI)**

---

Il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une entente pour le renouvellement de la subvention au montant de 1 600 \$ pour le fonctionnement des Groupes populaires associés de Drummond inc. (GPADI).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0028/1/16 Signature d'une entente de subvention annuelle au montant de 5 000 \$ pour le fonctionnement à intervenir avec la Maison Habit-Action, années 2016, 2017 et 2018**

---

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par la conseillère Annick Bellavance,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une entente de subvention annuelle au montant de 5 000 \$ pour le fonctionnement à intervenir avec la Maison Habit-Action, années 2016, 2017 et 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0029/1/16 Subvention de 3 000 \$ ainsi qu'une subvention spéciale de 2 000 \$ au Centre d'action bénévole (CAB) pour le pique-nique des aînés 2016**

---

Il est proposé par la conseillère Catherine Lassonde,

appuyée par le conseiller Alain Martel,

et résolu que la Ville de Drummondville verse une subvention de 5 000 \$ au Centre d'action bénévole (CAB) pour le pique-nique des aînés 2016, soit 3 000 \$ comme subvention 2016 et 2 000 \$ pour compenser les frais supplémentaires absorbés lors du changement de location de l'activité en 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0030/1/16 Signature d'une entente de couverture par le Service de sécurité incendie de Drummondville pour les interventions en présence de matières dangereuses sur le territoire de la MRC de Drummond et la MRC Arthabaska avec les municipalités mentionnées au protocole d'entente**

---

Il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville l'entente de couverture par le Service de sécurité incendie de Drummondville pour les interventions en présence de matières dangereuses sur le territoire de la MRC de Drummond et la MRC Arthabaska avec les municipalités inscrites à l'entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0031/1/16 Signature d'une entente de couverture par le Service de sécurité incendie de Victoriaville pour les interventions en espace clos sur le territoire de Drummondville**

---

Il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une entente de couverture par le Service de sécurité incendie de Victoriaville pour les interventions en espace clos sur le territoire de Drummondville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0032/1/16 Adoption de la Politique de tarification de la Ville relative aux activités structurées, activités libres, plateaux et équipements (abroge et remplace la résolution no 1602/12/15)**

---

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la Ville de Drummondville adopte la Politique de tarification de la Ville relative aux activités structurées, activités libres, plateaux et équipements datée du 18 janvier 2016 et qui entrera en vigueur à la même date. De plus, la présente abroge et remplace la résolution no 1602/12/15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0033/1/16 Résolution autorisant le Club de ski de fond Saint-François à tenir la Soirée des flambeaux au Village québécois d'antan le samedi 20 février 2016**

---

Il est proposé par la conseillère Cathy Bernier,

appuyée par le conseiller Pierre Levasseur,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise le Club de ski de fond Saint-

François à tenir une Soirée aux flambeaux, le samedi 20 février 2016 de 16 h à 22 h au Village québécois d'antan. De plus, la Ville autorise l'utilisation d'un foyer extérieur ainsi qu'un appareil de cuisson dans le cadre de cette activité, le tout selon la politique établie par la Ville pour les activités populaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0034/1/16 Résolution autorisant la Société Saint-Jean-Baptiste de Drummondville à tenir un événement dans le cadre de la Journée nationale du drapeau du Québec le 21 janvier 2016**

---

Il est proposé par le conseiller William Morales,

appuyé par le conseiller Alain Martel,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de la Société Saint-Jean-Baptiste de Drummondville à tenir un événement dans le cadre de la Journée nationale du drapeau du Québec, à pavoiser la Place Saint-Frédéric avec une banderole soulignant cette journée et à installer un chapiteau d'une grandeur de 10' x 10' afin d'y distribuer du café et des cahiers historiques du drapeau du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0035/1/16 Résolution autorisant la réduction de la tarification des heures de glace - Tournoi 2D Drummondville du 7 au 10 avril 2016**

---

Il est proposé par le conseiller Pierre Levasseur,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la réduction de la tarification à 102 \$/heure (plus taxes) au Tournoi 2D Drummondville pour la location d'heures de glace lors du tournoi qui aura lieu du 7 au 10 avril 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0036/1/16 Signature d'ententes de subvention au montant total de 23 808 \$ à intervenir avec douze (12) organismes faisant partie de l'Association régionale du loisir pour personnes handicapées**

---

Il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville des ententes de subvention à intervenir avec différents organismes faisant partie de l'Association régionale du loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec inc. au montant total de 23 808 \$ répartie comme suit :

- L'Association de paralysies cérébrales région Mauricie et Centre-du-Québec (2 307 \$);
- L'Association des parents d'enfants handicapées du Centre du Québec (3 215 \$);
- L'Association des personnes handicapées de Drummond inc. (2 920 \$);
- L'Association des sourds du Centre-du-Québec (980 \$);

- L'Association fibromyalgie Mauricie Centre du Québec (421 \$);
- L'Autisme – Centre du Québec (1 020 \$);
- Club de basket-ball en fauteuil roulant du Centre du Québec (980 \$);
- Conseil canadien des aveugles du Québec, région Drummond inc. (1 200 \$);
- Épilepsie Mauricie Centre du Québec (980 \$);
- Réseau d'aide Le Tremplin inc. (1 255 \$);
- Société canadienne de la sclérose en plaques, section Centre-du-Québec (980 \$);
- Table de concertation du loisir des personnes ayant une déficience intellectuelle de la MRC de Drummond (7 550 \$).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0037/1/16 Résolution autorisant le Lotus Lounge à tenir une soirée extérieure avec animation le vendredi 29 janvier 2016 et à utiliser le trottoir et les cases de stationnement se trouvant en face du commerce**

---

Il est proposé par la conseillère Catherine Lassonde,

appuyée par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que la Ville autorise le Lotus Lounge à tenir une soirée extérieure avec animation « la Soirée givrée » qui se tiendra le vendredi 29 janvier 2016 de 19 h à 23 h et à utiliser le trottoir et les cases de stationnement se trouvant en face de leur commerce, le tout selon la politique établie par la Ville pour les activités populaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0038/1/16 Subvention au montant de 3 385 \$ à l'Association citoyenne de Drummondville et ses jumelées 2016**

---

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par la conseillère Annick Bellavance,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise le versement d'une subvention de 3 385 \$ à l'Association citoyenne de Drummondville et ses jumelées 2016, le tout payable sur demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0039/1/16 Signature d'une entente de subvention au montant de 45 000 \$ pour le fonctionnement à intervenir avec le Musée populaire de la photographie**

---

Il est proposé par la conseillère Cathy Bernier,

appuyée par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une entente de subvention au montant de 45 000 \$ pour le fonctionnement à intervenir avec le Musée populaire de la photographie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0040/1/16 Signature d'un acte de vente à intervenir avec la compagnie 9331-5075 Québec inc. (Construction Martin Hébert inc.) du lot 4 572 346 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Drummond (rue Rose-Ellis, angle du boulevard René-Lévesque)**

---

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par le conseiller Yves Grondin,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte de cession à intervenir avec 9331-5075 Québec inc. concernant le lot 4 620 587 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Drummond.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0041/1/16 Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet de diminuer la marge arrière minimale pour une résidence située au 50 de la rue Desrochers**

---

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 2015-12-02;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

il est proposé par le conseiller Pierre Levasseur,

appuyé par la conseillère Catherine Lasonde,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage visant à diminuer de six mètres (6 m) à deux virgule quarante et un mètres (2,41 m) la marge arrière minimale, **à la condition** que la longueur du mur où la distance est dérogatoire n'excède pas quatorze virgule zéro six mètres (14,06 m), et ce, pour le bâtiment principal existant composé d'un (1) étage et situé sur les lots 4 351 553, 4 353 144 et 4 353 145 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit au 50 de la rue Desrochers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0042/1/16 Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet diminuer la distance minimale entre l'escalier extérieur et la ligne de terrain aux 2450-2460 de la rue Demers**

---

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 2015-12-02;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage visant à réduire d'un virgule cinq mètre (1,5 m) à un mètre (1 m) la distance minimale d'un escalier extérieur ouvert donnant accès au sous-sol par rapport à la ligne latérale droite de terrain, et ce, pour un bâtiment principal existant composé de trois (3) étages situé sur le lot 3 426 518 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit aux 2450 à 2460 de la rue Demers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0043/1/16** **Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet d'augmenter la marge avant maximale et la distance maximale des cases de stationnement pour personnes handicapées d'une entrée accessible dans le cadre de la construction de la nouvelle bibliothèque au 425 de la rue des Forges**

---

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 2015-12-02;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage ayant pour objet d'augmenter :

- de six virgule six mètres (6,6 m) à vingt-six mètres (26 m) la marge avant maximale applicable au bâtiment principal
- de quinze mètres (15 m) à quarante-cinq mètres (45 m) la distance maximale entre les cases de stationnement pour personnes handicapées et une entrée accessible aux personnes handicapées,

et ce, sur le lot 5 755 425 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit au 425 de la rue des Forges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0044/1/16** **Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet d'augmenter la largeur maximale de l'avant-toit de la remise située au 2330 de la rue de la Commune**

---

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 2015-12-02;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par le conseiller William Morales,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation

mineure au règlement de zonage visant à augmenter de zéro virgule cinq mètre (0,5 m) à zéro virgule six mètre (0,6 m) la largeur maximale de l'avant-toit du bâtiment accessoire (remise), et ce, pour l'immeuble situé sur le lot 4 438 108 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit au 2330 de la rue de la Commune.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0045/1/16 Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet d'autoriser une génératrice dans la cour avant de l'entreprise située au 2540 route 139**

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 2015-12-02;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

il est proposé par la conseillère Catherine Lassonde,

appuyée par la conseillère Stéphanie Lacoste,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage ayant pour objet d'autoriser une génératrice en cour avant **à la condition** de prévoir un écran opaque d'une hauteur minimale d'un virgule huit mètre (1,8 m) composé de lattes de bois traité de couleur brune, et ce, pour l'immeuble formé du lot 3 898 866 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit au 2540 de la Route 139.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0046/1/16 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 8 janvier 2016**

Le conseiller Yves Grondin dépose le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 janvier 2016 aux archives de la Ville.

**0047/1/16 Demandes de permis dans le cadre de plans d'intégration et d'implantation architecturale - P.I.A.**

Attendu que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis aux règlements sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale :

Recommandation CCU Numéro de résolution	Adresse	Objet de la demande
16.01.05	2600 Avenue Camille-Dreyfus	Nouveau bâtiment
16.01.06	151 rue Dorion	Rénovation extérieure du bâtiment
16.01.07	252 rue Brock	Rénovation extérieure du bâtiment



16.01.08	640 rue Heriot	Enseigne rattachée au bâtiment
16.01.09	1225 rue Victorin	Enseigne rattachée au bâtiment
16.01.10	3100 rue Kunz	Aménagement de terrain
16.01.11	151 rue Lindsay	Enseigne rattachée au bâtiment
16.01.12	131B rue Lindsay	Enseigne rattachée au bâtiment
16.01.13	585 rue Brock	Enseigne rattachée au bâtiment

Ainsi que la demande suivante concernant la modification d'une portion de l'allée du Centre :

15.10.21	Ville de Drummondville	Modifier la nomination d'une partie de l'allée du Centre pour l' <b>allée des Marées</b> , soit la portion située entre la rue Boisbriand et la Grande Allée
----------	------------------------	--

ATTENDU QUE les membres du comité de toponymie prennent connaissance d'une demande ayant pour objet de modifier le nom d'une partie de l'allée du Centre, soit la portion située entre la rue de Boisbriand et la Grande Allée, localisée sur le lot 3 896 644 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE cette demande pour renommer une partie de l'allée du Centre est en lien avec la demande d'amendement visant à déplacer un bâtiment existant donnant au 4562 du boulevard Saint-Joseph vers l'allée du Centre qui a été présenté au comité consultatif d'urbanisme au mois de mars 2015 (résolution 15.03.31) puis accepté par le conseil municipal en atelier;

CONSIDÉRANT QUE les numéros civiques sur l'allée du Centre débutent à 2 à partir de la Grande Allée pour se terminer à 33 près de la rue Sylvio;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau bâtiment prendra place dans la portion précédant le début de la numérotation civique;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier la dénomination de la portion de l'allée du Centre située entre la rue de Boisbriand et la Grande Allée afin d'attribuer une adresse postale au nouveau bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE nous retrouvons les noms suivants à proximité de la portion à renommer :

**Rues non associées à des thèmes :**

- rue de Boisbriand ;
- rue Georges;
- rue Georges-I;
- rue Georges-II;
- rue Clair;
- rue Bernardin;

**Thème des allées :**

- Petite Allée;
- Grande Allée;
- 1<sup>ère</sup> Allée;
- 2<sup>e</sup> Allée;
- 8<sup>e</sup> Allée;
- 9<sup>e</sup> Allée;

**Thème des grands philosophes (résolution 943/6/13) :**

- rue Descartes;
- rue Kant;

**Thème de l'astre solaire (résolutions 1150/7/11 et 169/2/13)**

- allée du Soleil;
- allée du Crépuscule;
- allée de l'Équinoxe;
- allée de l'Éclipse;
- allée du Solstice;

CONSIDÉRANT QU'une recherche sur les possibilités de nomination a permis d'établir la liste suivante :

**Thème des signes astrologiques (en lien avec le thème de l'astre solaire)**

- allée du Capricorne;
- allée du Verseau;
- allée du Bélier;
- allée du Taureau;
- allée du Sagittaire;
- allée du Scorpion;
- allée du Lion;
- allée des Gémeaux;

**Thème de l'astre lunaire (en lien avec le thème de l'astre solaire) :**

- allée du Croissant-de-Lune;
- allée de la Lune;
- allée Apollo-11;
- allée de la Gravité;
- allée du Satellite;
- allée des Marées;
- allée des Astéroïdes;
- allée des Comètes;

Les rues Comeau, Luneau et Pierre-de-Lune existent.

**Thème des grandes Forêts (en lien avec la rue de Boisbriand):**

- allée de la Forêt-Noire;
- allée de la Forêt-de-Fontenay;
- allée de la Forêt-de-Chaumont;
- allée de la Forêt-d'Orléans;
- allée du Bois-de-Boulogne;
- allée du Bois-de-Vincennes;

Les rues Forest, Boisbriand, Boisclair et Boisvert existent.

**Thème des allées:**

- 3<sup>e</sup> Allée;

**Thème des maires (en lien avec le township de Wickham):**

- allée Robert-Skillen (maire de 1901-1902 et conseiller de 1882-1901 et 1902-1903).

La rue Robert-Bernard existe.

CONSIDÉRANT QUE le thème des signes astrologiques pourrait être utilisé dans un développement résidentiel futur;

CONSIDÉRANT QUE le thème des grandes forêts pourrait être utilisé dans un développement où le couvert forestier sera mis en valeur;

CONSIDÉRANT QUE la 3<sup>e</sup> Allée devrait être située dans le même axe et à la suite de la 2<sup>e</sup> Allée;

CONSIDÉRANT QUE le nom de Robert-Skillen devrait être conservé pour nommer une voie de circulation plus importante;

CONSIDÉRANT QUE le thème de l'astre lunaire est en lien avec le thème de l'astre solaire attribué à un développement domiciliaire situé à proximité;

CONSIDÉRANT QUE, de plus, d'autres voies de circulation qui seront aménagées dans ce secteur pourront recevoir des noms issus du thème de l'astre lunaire;

CONSIDÉRANT QUE le nom d'allée des Marées convient aux membres du comité de toponymie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de toponymie souhaitent des noms répondant aux critères habituels, c'est-à-dire :

- reflétant l'histoire de Drummondville;
- associés au thème du développement;
- ayant une prononciation et une orthographe aisées;

CONSIDÉRANT QU'aucune voie de circulation ni aucun parc ne sont identifiés selon la proposition suggérée sur le territoire de la ville de Drummondville ni sur le territoire des municipalités voisines;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a présentement aucun bâtiment sur la portion visée par le changement de nom;

CONSIDÉRANT QUE les propositions ont été vérifiées par la Commission de toponymie du Québec et qu'ils répondent aux critères de cet organisme;

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution et que les membres du comité de toponymie recommandent au conseil municipal de modifier une partie de l'allée du Centre pour l'allée des Marées, soit la portion située entre la rue de Boisbriand et la Grande Allée et localisée sur le lot 3 896 644 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond;

ainsi que les demandes de P.I.I.A. susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif de l'urbanisme tenu le 8 janvier 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0048/1/16 Avis de motion du règlement no 4705 décrétant des travaux relatifs notamment à l'élargissement d'une portion du boulevard de l'Université, l'ajout de refuges pour virage, l'ajout d'un terre-plein, la modification de l'éclairage public ainsi que l'ajout d'une piste multifonctionnelle et nécessitant un emprunt de 4 508 238,47 \$ à cette fin**

---

Le conseiller Pierre Levasseur donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement no 4705 ayant pour objet de décréter des travaux relatifs notamment à l'élargissement d'une portion du boulevard de l'Université, l'ajout de refuges pour virage, l'ajout d'un terre-plein, la modification de l'éclairage public ainsi que l'ajout d'une piste multifonctionnelle et nécessitant un emprunt de 4 508 238,47 \$ à cette fin.

**0049/1/16 Avis de motion du règlement no 4689 modifiant le règlement no 3500 de manière à intégrer le stationnement situé au 640 de la rue Heriot à titre de stationnement municipal**

---

La conseillère Catherine Lassonde donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement no 4689 ayant pour objet de modifier le règlement no 3500 de manière à intégrer le stationnement situé au 640 de la rue Heriot à titre de stationnement municipal.

**0050/1/16 Avis de motion du règlement no 4706 portant sur les rejets dans les réseaux d'égout**

---

Le conseiller John Husk donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement no 4706 portant sur les rejets dans les réseaux d'égout.

**0051/1/16 Avis de motion du projet de résolution relatif aux PPCMOI et visant à autoriser l'agrandissement d'une sablière et permettre le tamisage du matériel de remplissage sur le lot 5 066 490 situé en bordure du chemin Tourville entre le boulevard Jean-De Brébeuf et la rue Yergeau**

---

Le conseiller Daniel Pelletier donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble no 4305 dans le but :

- d'autoriser l'agrandissement d'une sablière et permettre le tamisage du matériel de remplissage sur le lot 5 066 490 situé en bordure du chemin Tourville entre le boulevard Jean-De Brébeuf et la rue Yergeau.

**0052/1/16 Avis de motion du règlement no 4695 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin de prolonger de 6 à 30 mois le délai maximal de reconnaissance de droits acquis à la suite de la fermeture d'une entreprise au 1250 de la rue Saint-Adélar**

---

La conseillère Isabelle Marquis donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement no 4695 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin de prolonger de 6 à 30 mois le délai maximal de reconnaissance de droits acquis à la suite de la fermeture d'une entreprise au 1250 de la rue Saint-Adélar.

**0053/1/16 Adoption du projet de règlement no 4695 ayant pour effet de prolonger de 6 à 30 mois le délai maximal de reconnaissance de droits acquis à la suite de la fermeture d'une entreprise au 1250 de la rue Saint-Adélar**

---

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par le conseiller Alain Martel,

et résolu que le projet de règlement no 4695 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- de prolonger de 6 à 30 mois le délai maximal de reconnaissance de droits acquis à l'intérieur de la zone d'habitation H-830, selon certaines conditions.

La zone visée par la demande comprend, de façon approximative, les propriétés situées entre la rue Sainte-Thérèse et le boulevard Jean-De Brébeuf, et ce, à partir de la rue Chabanel jusqu'au boulevard Mercure;

soit et est adopté,

ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0054/1/16 Adoption du projet de résolution relatif aux PPCMOI et visant à autoriser l'agrandissement d'une sablière et permettre le tamisage du matériel de remplissage sur le lot 5 066 490 situé en bordure du chemin Tourville entre le boulevard Jean-De Brébeuf et la rue Yergeau**

---

Il est proposé par le conseiller Daniel Pelletier,

appuyé par la conseillère Stéphanie Lacoste,

et résolu que le projet de résolution en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble no 4305 dans le but :

- d'autoriser l'usage « extraction de sable et de gravier » et, à titre d'usage accessoire à cet usage, l'usage « tamisage du matériel de remplissage » sur le lot 5 066 490 situé en bordure du chemin Tourville entre le boulevard Jean-De Brébeuf et la rue Yergeau, selon certaines conditions.

Les zones agricoles A-5307 et A-5308 à l'intérieur desquelles est situé le terrain visé sont délimitées de façon approximative par le boulevard Jean-De Brébeuf, le chemin Tourville, l'autoroute Joseph-Armand-Bombardier et une limite située à une distance moyenne de 450 mètres au nord-ouest de la rue Yergeau,

soit et est adopté,

ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0055/1/16 Adoption du second projet de règlement no 4657-1 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but d'autoriser la poursuite des développements domiciliaires entrepris entre la rue de la Commune et l'autoroute Joseph-Armand-Bombardier (A-55)**

---

Il est proposé par le conseiller William Morales,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que le second projet de règlement no 4657-1 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- de créer, à même une partie de la zone d'habitation H-778 et l'ensemble des zones d'habitation H-790 et H-793, soit pour le secteur localisé approximativement entre l'arrière des propriétés situées au sud-ouest des rues Berlioz, Wagner et du Chancelier jusqu'à l'autoroute Joseph-Armand-Bombardier (A-55), et ce, à partir de l'axe de la voie ferrée du Canadien National jusqu'au prolongement vers le sud-ouest de la rue du Maréchal :
  - les zones d'habitation : H-796, H-796-1, H-797, H-797-1, H-798, H-798-1, H-798-2 et H-798-4;
  - les zones communautaires : P-796-2, P-796-3, P-796-4, P-796-5 et P-798-3;
- de prévoir en conséquence, pour les zones d'habitation précédemment citées, les différents usages résidentiels spécifiquement permis, les normes relatives à la construction des bâtiments et à l'aménagement de terrain;
- de prévoir en conséquence, pour les zones communautaires précédemment citées, les différents usages récréatifs spécifiquement permis;
- en conséquence, d'ajuster les limites de la zone d'habitation H-778 et d'abroger les zones d'habitation H-790 et H-793.

Le périmètre des zones d'habitation H-778, H-790, H-793 comprend, de manière approximative le secteur situé au sud-ouest des rues Berlioz, Wagner, Vivaldi, du Chancelier, du Ménestrel jusqu'à l'emprise de

l'autoroute Joseph-Armand-Bombardier, et ce, à partir de la voie ferrée du Canadien National jusqu'au boulevard Jean-De Brébeuf,

soit et est adopté;

ET QUE ce second projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-191.1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0056/1/16 Adoption de la résolution relative aux PPCMOI et visant à autoriser un commerce spécialisé en signalisation au 2020 du boulevard Jean-De Brébeuf**

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution no 1540/11/15 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

il est proposé par le conseiller William Morales,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la résolution no 1705/1/16 en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble no 4305 dans le but :

- de remplacer la résolution no 1155/7/13 adoptée en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble no 4305;
- d'autoriser les usages « service de travaux spécialisés en équipement relatif à la signalisation routière » et « service de location d'équipements relatifs à la signalisation routière » et, à titre d'usage accessoire aux usages précédemment énumérés, l'usage « service d'entretien léger des véhicules commerciaux relatif à la signalisation routière » au 2020 du boulevard Jean-De Brébeuf selon certaines conditions, et d'apporter des ajustements réglementaires relatifs à la hauteur et à l'implantation du bâtiment principal projeté, la présence d'une porte de garage sur la façade principale du bâtiment principal projeté et à la présence d'une entrée charretière dans le prolongement d'une aire de chargement et de déchargement donnant sur une voie de circulation.

La zone commerciale C-749, à l'intérieur de laquelle se situe le terrain visé, inclut des terrains situés approximativement à l'intersection du boulevard Lemire et du boulevard Jean-De Brébeuf et la rue Jean-De Lalande,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Le conseiller Daniel Pelletier se retire pour la présentation du dossier suivant:*

**0057/1/16 Adoption de la résolution relative aux PPCMOI et visant à apporter des ajustements réglementaires dans le cadre d'un projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux (2) étages avec garage privé intégré incluant une bonification architecturale de la façade du bâtiment, et ce, au 86**

## **de la rue des Voiliers**

---

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution no 1541/11/15 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Catherine Lassonde,

appuyée par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la résolution no 1706/1/16 en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble no 4305 dans le but :

- d'apporter des ajustements réglementaires relatifs à la superficie maximale et la largeur maximale de la façade d'un garage privé intégré, la hauteur maximale d'un bâtiment principal et la présence d'une terrasse en cour avant dans le cadre d'un projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux (2) étages avec garage privé intégré, au 86 de la rue des Voiliers.

La zone d'habitation H-1201 à l'intérieur de laquelle se situe le terrain visé est délimitée de façon approximative par le boulevard Allard, la rue des Voiliers, l'arrière-lot des terrains donnant vers les rues Belle-Rive, de l'Arpenteur et la rivière Saint-François,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Le conseiller Daniel Pelletier reprend son siège.*

## **0058/1/16 Adoption de la résolution relative aux PPCMOI et visant à autoriser la présence d'un bâtiment multifamilial de 4 logements aux 455-457 de la rue Notre-Dame**

---

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution no 1542/11/15 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la résolution no 1707/1/16 en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble no 4305 dans le but :

- d'autoriser la classe d'usages H-4 (habitation multifamiliale) jusqu'à un maximum de 4 logements selon certaines conditions aux 455-457 de la rue Notre-Dame.

La zone d'habitation H-709, à l'intérieur de laquelle se situe le terrain visé, est délimitée approximativement par la rue Notre-Dame, la limite arrière des terrains donnant du côté sud-ouest de la rue Saint-Damase, la 9<sup>e</sup> Avenue et la rue Saint-

---

Jean,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0059/1/16 Adoption du règlement no 4658 modifiant le règlement de permis et certificats afin d'autoriser, selon certaines exigences minimales d'insonorisation, la construction de bâtiments multifamiliaux en bordure de l'autoroute Joseph-Armand-Bombardier (A-55), et ce, dans le cadre de la poursuite des développements domiciliaires entrepris entre la rue de la Commune et l'autoroute Joseph-Armand-Bombardier (A-55)**

---

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution no 1624/12/15 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par la conseillère Annick Bellavance,

et résolu que le règlement no 4658 amendant le règlement de permis et certificats no 4303 dans le but :

- d'ajouter l'obligation de fournir la liste des matériaux et un rapport relatif à l'insonorisation du bâtiment principal, lorsque le niveau sonore maximal à l'intérieur du bâtiment est fixé à la zone compte tenu de la proximité d'un lien autoroutier, et ce, dans le cadre de l'émission d'un permis de construction.

Les dispositions s'appliquent à l'ensemble des zones constituant l'ensemble du territoire de la Ville de Drummondville,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

**Information des membres du conseil :**

---

**Tournoi International de Hockey Midget de Drummondville**  
**(MONSIEUR ROBERTO LÉVEILLÉE)**

Le conseiller Roberto Léveillé félicite les organisateurs du tournoi appuyés par le Drummondville Olympique et souligne la qualité de l'événement.

**Fête des flocons (MONSIEUR WILLIAM MORALES)**

Le conseiller William Morales invite la population à la Fête des flocons qui se tiendra les samedis 24 janvier et 30 janvier 2016 au parc Claude-Béland. Il mentionne également l'accès à 5 \$ pour la journée du 30 janvier 2016.

**Inauguration de l'UQTR – Portes ouvertes le 23 janvier 2016**  
**(MONSIEUR ALEXANDRE CUSSON)**

Monsieur le maire invite la population à la journée porte ouverte du Campus universitaire qui aura lieu le samedi 23 janvier 2016. Il souligne que le



---

campus a été inauguré le 14 janvier 2016 en présence de 300 personnes et remercie les intervenants de tous les milieux pour leur excellent travail.

---

**Période de question concernant les affaires municipales de Drummondville**

---

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

---

**Prochaine assemblée du Conseil : 1<sup>er</sup> février 2016**

---

Monsieur le maire informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du conseil aura lieu le 1<sup>er</sup> février 2016.

**0060/1/16 Levée de l'assemblée**

---

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;  
il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,  
appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,  
et résolu que l'assemblée soit levée à 19 h 32.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Alexandre Cusson, maire

Me Mélanie Ouellet, greffière